

Département  
du Loir-et-Cher

Séance du 14 mars 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 6
- Présents : 6
- Absent excusé ayant donné pouvoir : 0
- Votants : 6

Date de convocation :  
28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mars à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme NOËL Françoise, Présidente.

**Présents :** Pour la commune de BILLY : Mme NOËL Françoise, Mr NORBERT Jean-Marc, Mme RETY Aurélie (suppléante).  
Pour la commune de GY-EN-SOLOGNE : Mme BERLU Jocelyne, Mme MARIER Sylvine, Mr ROUSSEAU Michel, Mme LAUNAY Marine (suppléante).

**Absents non excusés :** Mme BRENANS Emilie, Mme HUET Alicia (suppléante), Mr BAILLIEUL Franck (suppléant).

**Absents excusés :**

**Secrétaire :** Mr NORBERT Jean-Marc

#### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2024 a été préalablement transmis aux élus.

Madame la Présidente demande s'il y a des objections.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

#### PRIME ITINERANTE POUR LES AGENTS EFFECTUANT PLUSIEURS ALLERS RETOURS GY BILLY SUR LA JOURNEE DE TRAVAIL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Après contact avec le Centre de Gestion par rapport à une question sur cette prime, il s'avère que la saisine du CST est nécessaire (prochaine commission le 19/06/2025)

Il faudra donc réaborder le sujet lors d'une prochaine séance.

#### RENOUVELLEMENT DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE POUR LA CLASSE DE GS-CP

Depuis la rentrée 2023, un agent a été recruté afin d'aider en classe le matin dans la classe de GS-CP.

Vraisemblablement, ce niveau sera à nouveau reconduit à la rentrée de septembre 2025 (8 GS – 14 CP).

Cet agent, en plus de l'aide en classe le matin, effectue la surveillance de la pause méridienne dans la cour, et actuellement de la garderie avec l'arrêt d'un autre agent.

Madame la Présidente propose de renouveler le contrat de l'agent à la rentrée, sous réserve

Département  
du Loir-et-Cher

qu'il n'y ait pas de fermeture de classe à la rentrée et pas plus de 42 élèves inscrits à la cantine de Gy-en-Sologne, et de prévoir les crédits nécessaires lors du vote du budget primitif.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DECIDE** de renouveler le poste d'agent technique sous les conditions énumérées ci-dessus ;

**DECIDE** d'inscrire les budgets nécessaires au budget.

*Nombre de votants 6 - Pour 6 - Abstention 0 - Contre 0*

**SUBVENTION DE FIN D'ANNEE**

L'école de Gy-en-Sologne a envoyé le 20 janvier 2025 aux mairies une demande de subvention afin d'aider à financer l'activité de fin d'année qui s'inscrit dans leur projet sur le Vendée Globe.

Cette subvention servant à financer un projet scolaire, il semble judicieux que le SIVOS traite cette demande.

Les membres de la commission des finances s'étant réunis le 6 février proposent d'attribuer la somme de 30€ par enfant participant à la sortie (43 enfants prévus x 30 = 1 290 €).

L'école de Billy va organiser une sortie au domaine de Chaumont sur Loire sur le thème « Aux 4 coins de ma maison ». L'école entière participe à cette sortie (85 enfants + 18 adultes), il faudra donc 2 bus (coût d'environ 1150€)

La somme du devis retenu sera imputée sur les budgets des écoles.

Les élus ont proposé d'attribuer une somme de 10€ par enfant participant à la sortie (85 enfants prévus x 10 = 850 €). Une demande officielle a été effectuée par l'école de Billy le 13 mars 2025.

Soit un total pour les 2 écoles de 2 140 € si tous les enfants participent.

Madame la Présidente propose donc d'attribuer la somme de :

- 30€ par enfant participant à la sortie de l'école Gy-en-Sologne,
- 10€ par enfant participant à la sortie de l'école de Billy.

Un décompte des participants devra être fourni par les écoles.

Un remboursement sera effectué sur les comptes des coopératives scolaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 657348 – subvention de fonctionnement autres communes.

Monsieur NORBERT indique qu'il faudra préciser aux écoles que les demandes de subvention pour les activités scolaires doivent être envoyées au SIVOS et non plus aux mairies.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

Département  
du Loir-et-Cher

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 30€ à l'école de Gy-en-Sologne et 10€ à l'école de Billy par enfant participant aux sorties. Les sommes seront versées après fourniture par les écoles d'un décompte des enfants participant aux sorties.

*Nombre de votants 6 - Pour 6 - Abstention 0 - Contre 0*

**REGIME INDEMITAIRE POUR L'ANNEE 2025**

Monsieur NORBERT expose ce qui suit :

Le régime indemnitaire du personnel du SIVOS (RIFSEEP) a été défini et arrêté par une délibération du Conseil Syndical du 17 Mars 2022.

Cette délibération énumère dans le détail les indemnités auxquelles les agents peuvent prétendre en fonction des filières auxquelles ils appartiennent (administrative, technique) et des grades. Elle détermine aussi les conditions de versement suivant la position statutaire des agents (en activité, en arrêt maladie, etc.) tout comme elle précise les critères d'attribution.

L'enveloppe financière qui est allouée permet de verser aux agents une indemnité principale, l'IFSE (*Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise*), et une indemnité facultative, le CIA (*complément indemnitaire annuel*).

Il appartient au Conseil Syndical de valider le montant de cette enveloppe financière qui sera inscrite au budget primitif 2025 au chapitre 012 « *Frais de personnel* » en prenant en compte l'avis de la commission des finances lors de sa séance du 06 Février 2025.

A cet effet, la commission des finances propose de porter l'enveloppe financière du régime indemnitaire à 8 000 € en 2025.

**Le Conseil Syndical,**

- Entendu l'exposé de Monsieur NORBERT ;
- Vu la délibération du 17 Mars 2022 instituant le nouveau régime indemnitaire des agents du SIVOS,
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 06 février 2025 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de suivre l'avis de la commission des finances en portant en 2025, le montant de l'enveloppe du régime indemnitaire du personnel à 8 000 € ;

**S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget primitif 2025 au chapitre 012 « *Frais de personnel* ».

*Nombre de votants 6 - Pour 6 - Abstention 0 - Contre 0*

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Compte Financier Unique (CFU) a été adopté par le SIVOS.  
En pratique, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Sous la Présidence de Madame Jocelyne BERLU, Vice-Présidente, hors de la présence de Madame Françoise NOËL, Présidente, qui quitte la salle, le comité syndical examine le CFU 2024 qui s'établit ainsi :

Après vérification de la concordance des écritures prises en charge par le comptable public et celle enregistrées par la comptabilité du SIVOS, voici l'extrait de la page 06 du CFU :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 382,48	382 042,00	383 424,48
	Recettes réalisées (1)	B	1 382,48	367 975,08	369 357,56
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autosablon budgétaire totale	D	8 130,97	438 081,28	446 212,26
	Dépenses réalisées (1)	E	2 441,79	391 091,84	393 533,63
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 059,31	6 883,24	5 823,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	6 748,49	66 039,29	62 787,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	5 689,18	62 922,53	68 611,71
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 689,18	62 922,53	68 611,71

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations reçues et les opérations d'ordre

Fonctionnement

Le budget est à l'équilibre en 2024.

Les dépenses augmentent depuis 2020 mais stables depuis l'an dernier.

Pour les gros postes de dépenses :

La cantine reste stable mais le transport augmente.

Les dépenses d'énergie ont légèrement diminué en 2024.

Les charges de personnel ont légèrement diminué une fois les remboursements Vivinter déduits.

Les recettes ont un peu baissé.

**Résultat de l'exercice :**

**Fonctionnement : 6 883.24 €**

**Investissement : - 1 059.31 €**

**Résultat de clôture :**

**Fonctionnement : 62 922.53 €**

**Investissement : 5 689.18 €**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

Département  
du Loir-et-Cher

APPROUVE le CFU 2024.

*Nombre de votants 5 - Pour 5 - Abstention 0 - Contre 0*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir adopté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 du Sivos Billy-Gy ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;

Après avoir constaté que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 62 922,53 €
- une absence de besoin de financement de la section d'investissement en raison :
  - de l'excédent cumulé d'investissement de 5 689,18 €
  - de l'absence de restes à réaliser

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 62 922.53 € comme suit :  
62 922.53 € au compte 002 de la section de fonctionnement.  
0 € au compte 1068 de la section d'investissement.

*Nombre de votants 6 - Pour 6 - Abstention 0 - Contre 0*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur NORBERT présente le Budget Primitif 2025 proposé par la commission des finances du 06 février 2025 qui s'équilibre comme suit :

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses :**

Chapitres	Libellés	Montants
21	Immobilisations corporelles	5 689.18
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>5 689.18</b>

**Recettes :**

Chapitres	Libellés	Montants
10	Dotations et fonds divers	0
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>0</b>
<b>Excédent d'investissement reporté</b>		<b>5 689.18</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>5 689.18</b>

Département  
du Loir-et-Cher

**FONCTIONNEMENT**

**Dépenses :**

Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	171 075.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	246 850.00
65	Autres charges de gestion courante	15 920.00
67	Charges exceptionnelles	200,00
68	Provisions	150.00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>434 195.00</b>

**Recettes :**

Chapitres	Libellés	Montants
013	Atténuation de charges	4 200.00
70	Produits des services, du domaine et ventes	68 000.00
74	Dotations et participations	299 072.47
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>382 042,00</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>62 922.53</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>434 195.00</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2025.

*Nombre de votants 6 - Pour 6 - Abstention 0 - Contre 0*

**REFACTURATION ENTRE LES COMMUNES DE BILLY ET DE GY-EN-SOLOGNE**

La délibération 2024-23 du 04/10/2024 précise les modalités de remboursement des frais de fonctionnement pour l'école et la cantine de Gy-en-Sologne (factures gaz et EDF dont la commune est destinataire qu'elle refacture au SIVOS).

Il convient de délibérer pour les paramètres de refacturation entre le SIVOS et la commune de Billy.

La commune de Billy est destinataire des factures suivantes concernant des frais du SIVOS :

- Téléphone du secrétariat du SIVOS
- Bois pour la chaufferie pour le chauffage de l'école et de la cantine
- Eau de la cantine
- Photocopies
- Repas de fin d'année
- Formation

Département  
du Loir-et-Cher

Un état est établi par la commune de Billy et est cosigné entre la commune et le SIVOS avant émission d'un titre de recettes par la commune de Billy (simple état pour le repas de fin d'année et la formation)

Le SIVOS est destinataire des factures suivantes concernant des frais du CCAS de la commune de Billy :

- Transport entre les écoles pour le spectacle de fin d'année afin de bénéficier du tarif préférentiel du transporteur auquel le SIVOS a recours pour le transport scolaire.

Un état est établi par le SIVOS et est cosigné entre le SIVOS et le CCAS de Billy avant émission d'un titre de recettes par le SIVOS.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**ACCEPTE** les paramètres de refacturation tels qu'énoncés ci-dessus.

Le remboursement sera effectué après réception d'un avis des sommes à payer de la part de la mairie de Billy.

Un titre de recette sera émis auprès du CCAS de Billy pour le remboursement des sommes dues.

*Nombre de votants 6 - Pour 6 - Abstention 0 - Contre 0*

**PROCEDURE DE SAUVEGARDE INFORMATIQUE**

Il a été abordé lors de la séance du 04/10/2024 le coût de différentes procédures de sauvegarde informatique en location.

Les élus ayant trouvé les tarifs assez élevés, il a été demandé de connaître les tarifs en achat de ces solutions.

Le devis a été demandé à notre prestataire informatique.

Les tarifs restent assez élevés :

- Achat solution NAS : 1 425.00 € HT
- Achat solution lecteur RDX : 1 295.00 € HT
- Sauvegarde externalisée : uniquement en abonnement : 45.00 € HT par mois

Pour rappel, actuellement la sauvegarde s'effectue sur un disque dur externe qui reste au bureau. Si aucune des solutions ci-dessus n'est retenue, il faudra envisager de racheter un disque dur, car celui en place n'est plus tout jeune.

Pour un disque dur 1To, il faut compter environ 200 €.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DECIDE** d'investir dans 2 disques durs avec housses de protection afin de faire un roulement avec un disque dur au bureau et un disque dur à l'extérieur.

*Nombre de votants 6 - Pour 6 - Abstention 0 - Contre 0*

**INFORMATIONS DIVERSES**

Un agent à temps complet est toujours en arrêt ce jour. Il poursuit ses traitements médicaux et espère une reprise, mais vu les missions qui lui sont confiées, qui ne sont malheureusement pas adaptables à ses problèmes de santé, cette reprise reste pour le moment compromise. Pour le remplacement de cet agent, nous avons recours à 2 personnes extérieures, et 2 agents à temps non complet qui font des remplacements (ces 2 agents ont actuellement 2 contrats de travail simultanés : leur contrat de base, et un contrat pour remplacement d'agent indisponible).

Une évaluation d'école organisée par l'éducation nationale est en cours pour les écoles de Billy et de Gy-en-Sologne. Beaucoup de renseignements ont été demandés aux directrices (qui ont donc fait des demandes aux communes et au SIVOS). Une visite de l'école et des rencontres vont être organisées le jeudi 27 mars avec les enseignantes, des élus des communes et SIVOS, le personnel et les RPE. Les intervenants sont une inspectrice, un directeur d'école de Blois, et 2 conseillers pédagogiques.

Sonnette garderie (pour la garderie à l'école de 18h à 18h30)

Il faudrait installer une sonnerie avec récepteur dans la salle de motricité pour mieux entendre (retour du conseil d'école) : on attend voir si ça pose encore soucis à l'avenir.

Cadeau de fin d'année des CM2 : la calculatrice sera de nouveau achetée. De nos jours, malheureusement le dictionnaire n'est plus utilisé comme avant avec le développement des technologies. La calculatrice étant demandée au collège, cela représente un avantage financier pour les parents.

Fin de réunion à 19h25.

**SIGNATURES :**

Françoise NOEL  
Présidente du SIVOS



Jean-Marc NORBERT  
Secrétaire de la séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M. Norbert', written over the printed name.